

DE ROUBAIX-TOURCOING

Une politique fiscale démocratique

Supprimons les taxes sur le commerce, l'industrie et les travailleurs et imposons l'argent inactif. ::

Alex Will
Je veux indiquer, par quelques chiffres pris dans les statistiques récentes du ministère des Finances, comment on pourrait modifier profondément l'allure de notre fiscalité pour libérer le travail sous toutes ses formes...

Voilà les impôts essentiels qui sont la vie chère et qui entravent la marche du travail national.

Table with 2 columns: Type of tax and Amount. Includes Impôt sur les traitements, Impôt sur les professions non commerciales, etc.

Le total des impôts sur l'argent inactif est inférieur au prélevement fiscal sur le produit du travail national.

Nous soumettons à l'examen du public le projet de réformes suivant: 1. Suppression de la taxe sur le chiffre d'affaires...

Table with 2 columns: Type of tax and Amount. Includes Droits sur les successions, Droits sur la mutation des valeurs mobilières, etc.

Le total des impôts sur l'argent inactif est inférieur au prélevement fiscal sur le produit du travail national.

Nous soumettons à l'examen du public le projet de réformes suivant: 2. Dégrèvement de moitié des bénéfices industriels et commerciaux.

En résultant une diminution de recettes de 3 milliards 290 millions, qui serait compensée de la façon suivante:

Table with 2 columns: Type of tax and Amount. Includes Taxe doublee sur les grosses et moyennes successions, Droits doubles de mutations sur les valeurs mobilières, etc.

Qui supporterait cette charge? La fortune acquise, l'argent accumulé et non plus la nation au travail...

Pas besoin de monopoles, de méalmise de l'Etat sur les exploitations d'intérêt public, mais une juste compréhension de ce que doit être la « matière imposable ».

Les industriels pourraient fabriquer à meilleur compte, les commerçants seraient débarrassés de la chinoserie des états à remettre au fisc...

N'est-ce pas là les signes d'une véritable politique fiscale démocratique?

Faux bruit d'incident diplomatique
UN DEMENTI CATEGORIQUE
Washington, 30 janvier. — L'Associated Press a publié la note suivante: Un démenti péremptoire et catégorique a été donné hier par la Maison Blanche...

Un démenti péremptoire et catégorique a été donné hier par la Maison Blanche...

Les autorités ont déclaré de la manière la plus positive que l'ambassadeur de France avait été reçu chaque fois qu'il en avait exprimé le désir...

Un démenti péremptoire et catégorique a été donné hier par la Maison Blanche...

France et Allemagne

Réception diplomatique

Berlin, 30 janvier. — Pour la première fois depuis la guerre, a eu lieu hier soir, à l'ambassade de France, une grande réception à laquelle ont participé de très hautes personnalités allemandes...

Tout le corps diplomatique était présent. On a beaucoup remarqué que le chancelier s'est longuement entretenu avec M. Charles Laurent.

D'autre part, on confirme que la nomination du Dr Rathenau comme ministre des Affaires étrangères sera un fait accompli dans peu de jours.

Congrès du Charbon

LES REPRESENTANTS DES SYNDICATS DE COMBUSTIBLES ENVISAGENT LES MOYENS PRATIQUES DE PAYER LA CRISE

Paris, 30 janvier. — Le Congrès du charbon, s'est ouvert ce matin sous la présidence de M. Seignolle, président de la Fédération nationale des syndicats de négociants en combustibles.

Les représentants de tous les syndicats de combustibles de France étaient présents à la séance de ce matin au cours de laquelle, après l'allocation de bienvenue du président, M. Jean Puppier, ingénieur, a fait l'exposé de la situation générale du marché des combustibles.

Comme conclusion, M. Puppier fait ressortir que tous les efforts doivent tendre en définitive, à restaurer l'activité industrielle et commerciale de notre Pays sans laquelle tous les remèdes seraient inopérants.

Après lui, M. Lucien Klotz a préconisé la création d'une chambre professionnelle consultative élue par les industriels, les commerçants, les employés et les ouvriers.

De cet organisme nouveau, M. Klotz a donné la définition suivante: « La Chambre professionnelle consultative est une assemblée de patrons et d'ouvriers élus par leurs pairs, c'est-à-dire par leurs collègues, pour représenter les intérêts de tous les intéressés devant les pouvoirs publics ».

Le Congrès du Charbon a terminé cet après-midi, ses travaux.

LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Le Congrès du Charbon a terminé cet après-midi, ses travaux. M. Glemort, du syndicat de Nevers, prend le premier la parole pour présenter son étude sur la suppression de la taxe de 1.10 % sur le chiffre d'affaires...

Après examen du bûché, le docteur ordonna son transport immédiat à son domicile, sis avenue de Bretagne, à Lamber-sart.

Le Congrès du Charbon a terminé cet après-midi, ses travaux. M. Glemort, du syndicat de Nevers, prend le premier la parole pour présenter son étude sur la suppression de la taxe de 1.10 % sur le chiffre d'affaires...

Après examen du bûché, le docteur ordonna son transport immédiat à son domicile, sis avenue de Bretagne, à Lamber-sart.

LES BANDITS POLONAIS

ILS SONT LES AUTEURS DE NOMBREUX MEFACTS

Reims, 30 janvier. — Nous avons dit que ces jours derniers, les gendarmes de Pont-Averger avaient arrêté, dans un baraquement, sur le territoire de cette commune, une bande de Polonais signalés comme de dangereux malfaiteurs.

Enquête a établi que ces Polonais avaient participé à un vol de 20.000 francs de valeurs commises chez M. Durin, rentier, à Béthune-Ville, au cambriolage du château de Pont-Averger et étaient les auteurs de plusieurs autres méfaits: deux de leurs complices, la fille Louise Laches, âgée de 22 ans et son amant le russe George Reschhoff, 30 ans, ont été arrêtés hier par la brigade mobile au moment où ils tentaient d'échapper à 10.000 francs de titres volés.

Un incident est soulevé par le défendeur, qui proteste contre l'audition d'un autre témoin, M. Salles, présent dans la salle d'audience depuis le début des débats.

Les déclarations des témoins à décharge commencent ensuite; elles sont absolument concordantes avec celles des témoins à charge. Confrontés avec ses derniers, ils maintiennent respectivement leurs affirmations.

UN CENTIME!

BEAUTES ADMINISTRATIVES!

Grenoble, 30 janvier. — Un ancien poète de Grenoble, M. Bonin, mutilé de guerre, titulaire d'une pension annuelle de 601 fr., recevait hier de la Trésorerie générale de l'Etat, un pli volumineux. Il l'ouvrit et y trouva, accompagné de sept feuillets dûment signés, paraphés et revêtus de nombreux tampons militaires, une lettre par laquelle il était prié de venir toucher au guichet du trésorier, la somme de un centime, reliquat de sa pension de 1921.

Le dernier témoin entendu, M. Giocanti, avocat général, félicite le crime et demande une condamnation exemplaire pour Mme Ledieu, atténuée pour sa fille.

L'audience est suspendue durant une heure, mais la foule refuse d'évacuer la salle. Certaines personnes sont là depuis le matin et y resteront jusqu'au verdict.

UN DRAME A ECLAIRCIR

Le chauffeur Cuvelier a-t-il été victime d'une agression?

Retrouvé assommé hier matin, à l'usine Delbarre, à Loos-les-Lille, il n'a pas repris connaissance

Un grave accident, mystérieux en raison des circonstances incompréhensibles dans lesquelles il s'est produit, a eu lieu hier, en émoi la fièvre Delbarre-Molett, sise à Loos, rue de Béthune, à l'entrée d'Haubourdin.

Hier matin, vers 5 h. 30, en effet, le concierge de l'établissement, M. Despature s'étonnait de constater que contrairement à l'habitude, le radiateur de son appartement ne chauffait pas.

Le chauffeur, comme toujours, le chauffeur de l'établissement, M. Gustave Cuvelier, était passé devant la loge, se rendant à son travail.

Une demi-heure après être rentré, il était même revenu prendre le café en compagnie du concierge et de sa femme. Rien ne pouvait donc expliquer la négligence constatée dans le travail.

Intrigué et ne sachant à quoi attribuer l'anomalie, M. Despature attendit l'arrivée des premiers ouvriers pour s'enquérir des causes du retard survenu dans le service.

Le chauffeur examina les boîtes de ronde. Le concierge avait fait régulièrement son service. Il était passé à la dernière boîte à 8 heures 30.

Devant le foyer éteint, M. Cuvelier gisait sur un sac la tête et la bouche ensanglantées, ne donnant plus signe de vie. Une large plaie creusait son crâne d'un sillon sanguinolent.

Les deux hommes s'approchèrent de la victime et constatèrent qu'elle respirait encore, mais à peine. M. Dumont et M. Despature essayèrent d'en tirer la moindre indication sur les causes de son état.

Le chauffeur parvint à comprendre et reconnaître ses interlocuteurs, mais il lui était impossible de faire le moindre signe. Immédiatement, le concierge courut chercher de l'aide et, peu après, M. le docteur Chéridien, d'Haubourdin, arriva.

Après examen du blessé, le docteur ordonna son transport immédiat à son domicile, sis avenue de Bretagne, à Lamber-sart.

Le chauffeur parvint à comprendre et reconnaître ses interlocuteurs, mais il lui était impossible de faire le moindre signe. Immédiatement, le concierge courut chercher de l'aide et, peu après, M. le docteur Chéridien, d'Haubourdin, arriva.

Après examen du blessé, le docteur ordonna son transport immédiat à son domicile, sis avenue de Bretagne, à Lamber-sart.

Le chauffeur parvint à comprendre et reconnaître ses interlocuteurs, mais il lui était impossible de faire le moindre signe. Immédiatement, le concierge courut chercher de l'aide et, peu après, M. le docteur Chéridien, d'Haubourdin, arriva.

Après examen du blessé, le docteur ordonna son transport immédiat à son domicile, sis avenue de Bretagne, à Lamber-sart.

Le chauffeur parvint à comprendre et reconnaître ses interlocuteurs, mais il lui était impossible de faire le moindre signe. Immédiatement, le concierge courut chercher de l'aide et, peu après, M. le docteur Chéridien, d'Haubourdin, arriva.

Après examen du blessé, le docteur ordonna son transport immédiat à son domicile, sis avenue de Bretagne, à Lamber-sart.

Le chauffeur parvint à comprendre et reconnaître ses interlocuteurs, mais il lui était impossible de faire le moindre signe. Immédiatement, le concierge courut chercher de l'aide et, peu après, M. le docteur Chéridien, d'Haubourdin, arriva.

Après examen du blessé, le docteur ordonna son transport immédiat à son domicile, sis avenue de Bretagne, à Lamber-sart.

Le chauffeur parvint à comprendre et reconnaître ses interlocuteurs, mais il lui était impossible de faire le moindre signe. Immédiatement, le concierge courut chercher de l'aide et, peu après, M. le docteur Chéridien, d'Haubourdin, arriva.

Après examen du blessé, le docteur ordonna son transport immédiat à son domicile, sis avenue de Bretagne, à Lamber-sart.

Le chauffeur parvint à comprendre et reconnaître ses interlocuteurs, mais il lui était impossible de faire le moindre signe. Immédiatement, le concierge courut chercher de l'aide et, peu après, M. le docteur Chéridien, d'Haubourdin, arriva.

Choz les Cheminots

Réclamations générales

Toulouse, 30 janvier. — L'Union des anciens combattants des chemins de fer du Midi, réunie en Congrès à Toulouse, a voté un ordre du jour demandant l'assimilation des cheminots anciens combattants aux fonctionnaires de l'Etat et réclamant l'adoption de l'amendement Jéu et About au statut actuellement en discussion à la Chambre.

L'ordre du jour demande également la réintégration des cheminots, anciens combattants qui ont été licenciés à la suite de la grève de 1920 et réclame pour les anciens combattants des classes 1914 à 1918, les avantages dont jouissent les camarades de la réserve.

Un ultimatum au gouvernement allemand
Berlin, 30 janvier. — Les syndicats des employés de chemins de fer adressés au gouvernement, un ultimatum dans lequel il exige:

1. Que dans un délai de cinq jours, le gouvernement fasse connaître ses intentions au sujet de la demande d'augmentation des salaires formulée par le syndicat le 3 décembre dernier;

2. Que toutes les mesures tendant à modifier les décisions en vigueur sur la journée de huit heures soient rapportées. Le syndicat menace, en cas où il n'obtiendrait pas satisfaction, de déclarer la grève générale.

Dans sa réponse, le gouvernement rappelle que la demande d'augmentation de salaires qui lui a été faite représente une dépense supplémentaire de 30 à 60 milliards de marks.

L'escroc à la montre

Paris, 30 janvier. — On a arrêté un escroc, nommé Chevillers Edmond-Henri, 44 ans.

Cet individu se disant représentant de commerce, se présentait chez les concierges comme horloger et demandait le nom d'une personne inconnue dans la maison.

Sur la réponse négative de la concierge, le manifestant se mécontentant, car il savait, il avait à remettre une montre qu'il venait de réparer. Il engageait alors la concierge, qui disait horloger-horloger, habitant le quartier et finalement se faisait remettre quelque objet, soit montre, soit bijou à réparer et il disparaissait pour ne plus revenir.

Un cheminot a évité un déraillement

Sur la ligne de Châtillon à Is-sur-Tille, un cheminot, qui traitait de son travail, s'aperçut près de la halte de Colmier, qu'un rail était rompu et que la continuité de la voie n'existait plus.

Le brave cheminot courut dans la direction d'un train de voyageurs qui était sur le point de passer sur la voie et parvint à le faire stopper à une cinquantaine de mètres, évitant ainsi un accident dont les conséquences auraient pu être graves.

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Extrait du jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de première instance de Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 14 janvier 1922, à la charge de FACHE GÉRY, Alexandre, âgé de 41 ans, né à Méricennes le 17 mars 1880, profession de boucher, demeurant à Méricennes, rue du Nouveau Jeu, convaincu de spéculation illicite, commis le 2 septembre 1921.

En vertu des articles 10 de la loi du 30 avril 1916, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de la loi du 23 octobre 1919, 463 du Code Pénal, le Tribunal le condamne à mille francs d'amende. Dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page, inséré aux frais du condamné dans le journal « Le Réveil du Nord », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder deux cents francs.

Vu au Parquet: Pour extrait conforme, délégué à M. le Procureur de la République, 13.601. Le Greffier: M. MASCART.

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Extrait du jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de première instance de Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 14 janvier 1922, à la charge de DÉRIGNAULT Joseph, âgé de 62 ans, né à Bèze le 21 juillet 1859, profession de boucher, demeurant à Bèze, rue Saint-Antoine, convaincu de délit de spéculation illicite, commis le 2 septembre 1921.

En vertu des articles 10 de la loi du 30 avril 1916, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de la loi du 23 octobre 1919, 463 du Code Pénal, le Tribunal le condamne à cinq cents francs d'amende. Dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page, inséré aux frais du condamné dans le journal « Le Réveil du Nord », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder deux cents francs.

Vu au Parquet: Pour extrait conforme, délégué à M. le Procureur de la République, 13.601. Le Greffier: M. MASCART.

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE LILLE

Extrait du jugement rendu contradictoirement par le Tribunal de première instance de Lille, jugeant correctionnellement, à l'audience du 14 janvier 1922, à la charge de ROUSSEL Paul-Louis, âgé de 25 ans, né à Lille, le 12 février 1896, profession de boucher, demeurant à Lille, rue Sainte-Catherine 51, convaincu du délit de spéculation illicite, commis le 6 septembre 1921.

En vertu des articles 10 de la loi du 30 avril 1916, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> de la loi du 23 octobre 1919, 463 du Code Pénal, le Tribunal le condamne à cinq cents francs d'amende. Dit que le présent jugement sera, par extrait, en première page, inséré aux frais du condamné dans le journal « Le Réveil du Nord », sans toutefois que le coût de cette insertion puisse excéder deux cents francs.

Vu au Parquet: Pour extrait conforme, délégué à M. le Procureur de la République, 13.601. Le Greffier: M. MASCART.

Les falsifications alimentaires

Surveillance nos campagnes. — Un seul inspecteur est chargé de la répression des fraudes.

Monsieur le journaliste, nous faisons savoir de Baisieux, avec plaisir de nous. Vous pouvez peut-être beaucoup pour l'amélioration de notre sort, et de voter par contre-cour, en signalant publiquement les abus scandaleux suivants:

« Ici, dans la région, on nous empêche de plaisir, avec le lait, le lait et le beurre.

« Trois denrées de première nécessité... En ville, vous avez des agents, des inspecteurs, bref, un service de répression des fraudes qui surveille la vente des produits, fait des prélèvements et opère au besoin des analyses sur les denrées suspectées. Cela empêche, tout pas toutes les falsifications, mais au moins, leur grande multiplication, à pour résultat d'élever les prix des marchandises et de mettre un frein à leur esprit de spéculation.

« Ici, le service de répression semble ne pas exister. Résultat: on nous donne du lait sans crème, additionné d'amidon, du pain fait avec du riz et un peu de bon beurre, farine grossière de chène-pou (aire moulu le pain, et du beurre, ou encore à peine un quart de beurre, et où figure, avec une grande quantité de margarine. Dans le lait, on ajoute également de l'acide borique pour empêcher de tourner.

« Exemple: Dernièrement, j'étais dans une épicerie de la commune. Arrive un enfant de 7 ou 8 ans, qui demande de la margarine. — Beaucoup, dit le marchand. — Oh! oui!., répond le gamin, c'est pour maman mettre dans les bûches, elle attend après...

« Et l'on nous vend du beurre à 16 fr. le kilo, avec trois-quarts de margarine, achetée 6 fr. le kilo... Et l'on pleint les fermiers.

« Autre exemple, typique, celui-là... On vient d'envoyer un prospectus chez un habitant de Baisieux, avec toutes explications nécessaires pour faire entrer le cholestérol dans la farine sans qu'on s'en aperçoive. Charmant, n'est-ce pas!... Nul n'ignore d'ailleurs, que dans certains grands moulins, on fait volontairement des mélanges de fèves, de riz, de céréales blanches, de blé et de chioux.

« Conclusion: Avec tout cela, le pain ne arrive à être défendu aux malades qui souffrent de l'estomac et d'entérite, par les docteurs de la localité. Certains docteurs ont bien fait des rapports sur ce sujet, mais autant en emporte le vent!... »

Surveillance trop restreinte

Cette lettre, très dure, nous incite à nous livrer, à la Préfecture du Nord, à une petite enquête.

En quoi consiste le service de surveillance des denrées, celui de répression des fraudes dans les parties rurales du département. Telle est la première question que nous posons aux services compétents.

La réponse fut très simple... trop, même!

« Il y a, en tout et pour tout, nous précisons, un seul inspecteur pour tout le département du Nord.

C'est d'ailleurs un homme d'un certain âge. De plus, il réside à Béthune, dans le Pas-de-Calais, et se trouve être souffrant ce moment.

En temps normal, cet inspecteur visite seul, toutes les parties rurales du département, petites villes comprises.

Nous devons à la vérité de dire, continue, notre interlocuteur, qu'il dispose de crédits vraiment peu conséquents: 6.000 francs par an au total.

C'est peu, étant donné que ces crédits se montent avant-guerre à 13.000 francs.

En effet, faisons-nous remarquer, et il est assez étrange que dans ce service on ait diminué les crédits au lieu de les augmenter, contrairement à ce qui s'est fait pour toutes les autres administrations. S'il est un service qui demande à être intensifié, à notre époque, c'est celui de surveillance des denrées. De qui relève-t-il?

C'est un service d'Etat, ressortissant du ministère de l'Agriculture. Non un service préfectoral.

Quoi qu'il en soit, l'an dernier, l'inspecteur départemental qui, dans certaines petites villes s'est fait aider par des commissaires de police, a pu faire 600 prélèvements.

Il en faudrait, pour un bien, au moins 3.000!... Nous sommes loin de compte, comme vous voyez.

Pour exécuter de bonne besogne, ajoute notre interlocuteur, il faudrait au moins un inspecteur dans le département. Une sérieuse surveillance des campagnes est nécessaire, mais il faut y mettre du monde. Dans les grandes villes, enfin, signale-t-on un service de répression des fraudes d'organisation municipale, vient fort heureusement pallier à l'insuffisance du service départemental.

Répression insuffisante

Mais, demandons-nous, en cas de falsification à signaler, à qui faut-il écrire?

« Les particuliers peuvent adresser leurs lettres à l'inspecteur départemental, services de la Préfecture, à Lille. Ces lettres seront transmises, et il en sera tenu compte.

Méthodiquement, continue notre interlocuteur, le service de répression est, dans certains arrondissements, surtout, insuffisant. Le tribunal d'Arras ne montre aucunement assez sévère. Les peines prononcées par lui sont assez fortes et souvent les amendes appliquées se doublent de prison. Le tribunal de Lille, lui, se montre plus indulgent. En ces sortes de choses où la santé publique est en jeu, certains le regrettent.

Telles sont les explications qui nous furent données. Une conclusion s'impose.

Le service de surveillance des denrées est, dans les campagnes, pour ainsi dire inexistant. Nous allons dire, presque inexistants. Au moment où l'on parle tant de régénération de la race, post-étre fort, on bien de surveiller davantage les producteurs et de donner la chasse aux empoisonneurs publics. Une surveillance intelligente, une action énergique s'impose.